

**MÉMOIRE SOUMIS DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE**

**DU**

**PROGRAMME DE SOINS DE LONGUE DURÉE POUR LES ÂÎNÉS**

**POUR LA MINISTRE D'ÉTAT AUX ÂÎNÉS ET À L'HABITATION**  
**M<sup>ME</sup> MARY SCHRYER**

**PRÉPARÉ PAR :**

**LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE SUR LA CONDITION DES  
PERSONNES HANDICAPÉES  
440, RUE KING, PIÈCE 648  
FREDERICTON (NOUVEAU-BRUNSWICK) E3B 5H8  
TÉLÉPHONE : (506) 444-3000  
SANS FRAIS AU N.-B. : 1-800-442-4412  
TÉLÉCOPIEUR : (506) 444-3001  
COURRIEL : [PCSDP@GNB.CA](mailto:PCSDP@GNB.CA)  
SITE WEB : [WWW.GNB.CA/0048](http://WWW.GNB.CA/0048)**

**JUIN 2007**

# **CONSEIL DU PREMIER MINISTRE SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES**

## **QUI SOMMES-NOUS?**

Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées est un organisme d'étude et de consultation qui a été créé pour donner son avis au gouvernement provincial sur les questions relatives à la condition des personnes ayant des handicaps. Le Conseil relève directement du Premier ministre de la province.

## **RESPONSABILITÉS**

La loi régissant le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées précise que le Conseil doit donner son avis au Ministre sur les questions relatives à la condition des personnes ayant des handicaps; porter à l'attention du gouvernement et du public les questions qui intéressent et préoccupent les personnes ayant des handicaps; promouvoir la prévention des situations causant un handicap; promouvoir les possibilités d'embauche des personnes ayant des handicaps; et promouvoir l'accès des personnes ayant des handicaps à tous les services offerts aux citoyens du Nouveau-Brunswick.

## **STRUCTURE**

Le Conseil se compose d'une personne nommée à la présidence et de douze autres membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les dispositions de la loi assurent la représentation des régions et des organismes qui travaillent au nom des personnes ayant des handicaps ainsi que la représentation du public en général.

## **ACTIVITÉS**

Afin d'être en mesure de remplir ses fonctions, le Conseil recevra des mémoires et des suggestions émanant de particuliers et de groupes relativement à la condition des personnes de tous âges ayant des handicaps de toutes sortes; entreprendra des recherches sur les questions concernant la condition des personnes ayant des handicaps; recommandera la mise sur pied de programmes relatifs à la condition des personnes ayant des

handicaps; collaborera avec les universités et les particuliers, les consultera et se référera à eux sur toute question qui affecte la condition des personnes ayant des handicaps; proposera les mesures législatives, plans d'action ou recommandations qu'il considère nécessaires; nommera des comités spéciaux selon les besoins; tiendra un centre de documentation sur les sujets concernant les personnes ayant des handicaps et sur tous les programmes ou services susceptibles d'intéresser les personnes ayant des handicaps; et offrira des conseils ou interviendra lorsque les personnes ayant des handicaps ont des difficultés à avoir accès aux services requis.

## **COMMENTAIRES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION LORS DE L'ÉTUDE DU PROGRAMME DE SOINS LONGUE DURÉE POUR LES AÎNÉS**

- Le nombre de citoyens âgés qui ont une maladie chronique ou un handicap au Nouveau-Brunswick augmente, et ces derniers auront besoin de soutien afin de pouvoir fonctionner au sein de la communauté.
- Le Nouveau-Brunswick devrait examiner le modèle de la Nouvelle-Écosse en ce qui a trait aux travailleurs de maintien à domicile qui a été réaménagé dans le cadre du programme des aides en soins continus en vue d'établir des normes de formation et un système de rémunération acceptable pour les travailleurs de maintien à domicile des personnes âgées ou autres nécessitant un tel service. En ce moment, au Nouveau-Brunswick, nous avons de plus en plus de difficulté à recruter et à maintenir des travailleurs de maintien à domicile qualifiés et compétents. Une rémunération inadéquate et une formation non uniforme découragent les travailleurs compétents qui pourraient s'intéresser à ce type d'emploi.
- L'accès à des moyens de transport abordables et accessibles dans les milieux ruraux et urbains du Nouveau-Brunswick représente un énorme défi pour les personnes âgées qui ne peuvent plus conduire sans danger ou qui n'ont pas les moyens d'avoir leur propre véhicule.
- Le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait répondre à la proposition des groupes d'intervenants communautaires et fournir un programme d'évaluation de la qualité des établissements résidentiels à tous les établissements résidentiels financés au complet ou en partie par le gouvernement afin de s'assurer que les résidents reçoivent des soins appropriés. Ces établissements comprendraient les résidences communautaires et les foyers de soins spéciaux. Nous croyons comprendre qu'un mémoire collectif plus détaillé sur le sujet sera soumis prochainement sous la direction de l'Association canadienne pour la santé mentale et d'autres groupes.
- Nous aimerions aussi que le cas des jeunes adultes handicapés qui sont placés dans les foyers de soins avec des personnes âgées fragiles

soit examiné. Les intérêts et les besoins de ces deux groupes de clients distincts ne sont peut-être pas bien satisfaits dans ces établissements partagés où les programmes et les services de soutien sont conçus pour les personnes âgées fragiles.

- Le gouvernement doit continuer d'augmenter le nombre de logements accessibles et abordables pour les aînés ayant un handicap; il doit aussi diriger les personnes handicapées vers les services de soutien dont les aînés ont besoin pour vivre dans leur domicile le plus longtemps possible.
- Les aînés ayant un handicap vivant dans des foyers de soins devraient pouvoir être évalués dans des délais raisonnables pour avoir accès à l'équipement de réadaptation nécessaire au maintien de leur autonomie et de leur mobilité. L'équipement de réadaptation doit être approuvé et livré assez rapidement pour qu'il soit encore utile à la personne en question et pour éviter que l'état de celle-ci ne se détériore inutilement.
- Des campagnes de sensibilisation du public devraient être menées afin de renseigner les gens sur le « pouvoir de procuration » et des « directives préalables ». Les aînés et leurs familles seraient ainsi préparés et aptes à s'occuper des questions financières et médicales si l'aîné ne pouvait plus le faire lui-même.
- Le nouveau Bureau du curateur public devra renseigner le public sur son rôle et ses responsabilités quand il s'agit de déclarer une personne incapable avant de prendre en charge la gestion des affaires médicales ou financières de l'aîné sans autre autorisation légale que celle prévue par l'aîné lui-même.
- Le gouvernement devrait chercher des moyens qui permettraient d'encourager les familles à assurer le soin et le soutien des aînés sans qu'elles soient pénalisées parce qu'elles hébergent cet aîné. Par exemple, elles devraient pouvoir le faire sans que leur revenu familial soit calculé dans le soutien assuré par les programmes publics pour cette personne.
- Le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait songer à adopter une loi similaire à celle de la Nouvelle-Écosse afin de fournir une

assurance responsabilité aux bénévoles; une telle assurance encouragerait les citoyens d'une communauté à soutenir les aînés en offrant de les conduire ou en participant à tout autre programme communautaire sans craindre d'être poursuivis en justice si l'aîné est blessé dans un accident.

- Le gouvernement provincial devrait collaborer avec les autorités municipales afin de les encourager à prévoir une certaine flexibilité dans les règlements de zonage résidentiels pour autoriser les « pavillons jardins » et autres types de logement qui permettraient aux aînés de rester dans leurs communautés auprès de leurs familles et de leurs amis.
- Il faudrait trouver une façon de couvrir les menues dépenses des bénévoles ou de leur offrir des incitatifs fiscaux afin d'encourager un plus grand nombre de gens à soutenir des programmes communautaires qui aident les aînés tels que les services de repas à domicile et les chauffeurs bénévoles.
- Il faudrait consulter les intervenants communautaires afin de savoir s'il est possible d'offrir un service de « personne à tout faire » abordable pour les aînés. Ce programme pourrait employer des prestataires d'aide sociale qui auraient été présélectionnés et auraient des aptitudes pour l'entretien ménager, l'entretien de pelouse, le déneigement, etc. Ils aideraient les aînés ayant un faible revenu qui désirent rester dans leurs domiciles. Quelques bénévoles de la communauté pourraient aussi être intéressés à être jumelés avec des aînés pour les aider dans ces tâches.
- Le ministère de l'Éducation pourrait peut-être créer un programme en milieu scolaire qui consisterait à « adopter » des aînés de la communauté qui n'ont pas de famille proche pour leur fournir un soutien affectif et un lien avec la communauté. Les élèves seraient peut-être même intéressés à faire divers travaux bénévoles pour ces aînés « adoptés » et pourraient ainsi bénéficier du contact avec une personne d'une autre génération. Un tel programme serait avantageux pour toutes les parties. Le programme fédéral Nouveaux Horizons pour les aînés serait une source de financement potentielle d'un tel service.

- Nous nous inquiétons particulièrement de la situation des parents âgés qui habitent encore à la maison avec leurs enfants handicapés adultes. Ces parents âgés ont parfois une santé chancelante et survivent grâce à un faible revenu familial. Ils ont de la difficulté à subvenir à leurs besoins ainsi qu'à ceux de leurs proches ayant un handicap. Plus de services de soutien et de planification devraient être assurés pour subvenir aux besoins des aînés et prévoir des solutions afin de répondre aux besoins des enfants handicapés adultes lorsque leurs parents et leurs aidants naturels ne seront plus vivants ou en mesure de s'en occuper de façon sécuritaire.
  
- Cette liste n'est pas exhaustive et ne présente pas les problèmes en ordre de priorités. Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées serait heureux de fournir d'autres suggestions à la Ministre et à ses fonctionnaires. Merci de consulter les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises sur un sujet aussi important.